



Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP en CAP Locale

CAPL n°1 (inspecteurs) du 09 juillet 2015 Mouvement de mutations au 1er septembre 2015

Madame la Présidente,

Nous saisissons aujourd'hui l'opportunité d'être en CAPL des inspecteurs pour vous poser une simple question : **quelles perspectives la DGFIP offre-t-elle à ses inspecteurs ?**

Offre-t-elle des perspectives de promotions ?

Les perspectives d'évolutions des inspecteurs passent par 2 possibilités : devenir inspecteur principal, ou devenir inspecteur divisionnaire.

Pour 2015, l'arrêté qui fixe les taux de promotions n'est toujours pas paru. Les années précédentes il paraissait pourtant au plus tard début juin. Faut-il y voir un mauvais présage.

D'autant que, ces taux de promotions se réduisent d'année en année. Depuis 2012 le taux de promotions des IP est tombé à 1% et le taux des IDIV HC et CN respectivement à 25% et 15%.

De plus, la sélection d'IDIV est de fait une double sélection, car même si la sélection a été passée avec brio, encore faut-il trouver un poste ! Tous les ans des inspecteurs finissent par renoncer à leur sélection faute d'avoir pu en obtenir un un.

Enfin, avec la règle de l'ancienneté, les plus anciens étant les premiers servis, il faut mieux attendre un peu dans la carrière d'inspecteur avant de passer cette double sélection.

La DGFIP Offre-t-elle des perspectives de mobilité fonctionnelle ?

Aux inspecteurs des finances publiques, la DGFIP annonce régulièrement leur reconnaître deux qualités professionnelles fondamentales : l'encadrement et l'expertise ou technicité.

Concernant l'encadrement, cette mission est aujourd'hui réduite en peau de chagrin.

Les adjoints, maillon pourtant essentiels du fonctionnement d'un Service, ne sont toujours pas reconnus et valorisés comme il se doit. La prime qui était en négociation n'a toujours pas été concrétisée et à quoi bon devenir adjoint de trésorerie alors que l'expertise acquise ne permettra plus de diriger sa propre trésorerie.

Concernant l'expertise ou technicité, les inspecteurs réalisent qu'avec la fermeture accélérée des C4, dérouler une carrière comptable va être beaucoup plus compliqué.

En contre partie, la direction générale leur propose la défiliarisation. Or, celle-ci n'a pas tenue toutes ses promesses. D'abord, parce qu'en premier lieu il faut avoir l'ancienneté suffisante pour obtenir la mission structure convoitée... Ensuite, parce que la formation promise n'a pas encore fait ses preuves... Faut-il prendre le risque de perdre l'expertise acquise et maîtrisée au bénéfice d'un autre métier dont la formation reste mal connue des inspecteurs et mal appréciée par leur futur chef de service qui n'y voit là qu'un temps d'absence? Beaucoup d'inspecteurs préfèrent y renoncer.

Enfin, la DGFIP offre-t-elle des perspectives de mobilité géographique ?

Au niveau du mouvement de mutation national, on constate qu'avec 4512 demandes de mutation déposée cette année, ce nombre reste en augmentation constante alors que, dans le même temps, le taux de satisfaction diminue passant de 33,4% à 30,6%. c'est moins d'une demande sur 3 de satisfaite.

D'année en année, la situation se dégrade dans les services en sous-effectif et la possibilité d'obtenir une mutation choisie se réduit.

Pour **FO-DGFiP**, l'accroissement du nombre de demandes de mutation résulte pour partie, de la volonté des agents de quitter leur poste en raison de leur mal-être.

Par ailleurs, nous constatons que le nombre des ALD est en constante augmentation : 582 pour 370 l'année précédente.

ALD ne signifie pas Affectation de Longue Durée !

Nous dénonçons ces affectations précaires qui pénalisent les agents dans leurs vies professionnelle et familiale.

En conclusion, les inspecteurs des finances publiques voient leurs perspectives de promotions, de mobilités fonctionnelles, et de mobilités géographiques se réduire année après année.

Quand à cela, il faut ajouter le gel du point d'indice pour la 5ème année consécutive et les négociations actuellement menées pour allonger la durée entre chaque échelon, **Mme la présidente, les inspecteurs des finances publiques ont le sentiment d'un déclassement social !**

Les élus FO en CAPL n°1 :

Titulaires :

Delphine MORTELETTE & Nicolas WANIN

Suppléants :

Hervé DANNEELS & Michaël MILLOT

Rappel des taux de promotions depuis 2008 :

Taux de promotions depuis 2012-2014 :

	2014	2013	2012
IP	1%	1%	1,2%
IDIV HC	25%	25%	33%
IDIV CN	15%	15%	21%

Taux de promotions 2008-2011 :

IP de 1ère classe	100%	IP de 1ère classe	33%
IP 2ème classe par concours professionnel	2,5%	IP de 2ème classe par concours professionnel	1%
IP de 2ème classe pas tableau d'avancement	1%	TP de 1ère catégorie	62%
IDIV HC	12%	TP	21,5%
I. départemental de 2ème classe	4,5%	RP	18%
I. départemental de 3ème classe	21%		